



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°06-2026 ACQUISITION DE TERRAINS

Le mercredi 21 janvier 2026 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Etaient présents (19 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire
---------------------------------------------------------------	--------	---------	-----------

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Bernard MARQUE

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :

Objet : Acquisition de terrains

Le Président indique au comité syndical que lors de l'élaboration du programme pluriannuel de gestion du Laà et du Geu, l'exposition au risque inondation de la commune de Laà-Mondrancs avait été précisée suite aux demandes de la CCLO et de la commune.

Le quartier du Moulin qui concentrent plusieurs habitations soumises au risque inondation a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement, testés hydrauliquement. L'opération qui présente le meilleur rapport coût/efficacité est la création d'une zone d'expansion de crue, à l'instar du projet mis en œuvre sur le Luzoué à Mourenx.

Cet aménagement serait à créer sur la parcelle A51 de 14 887 m² qui serait en partie décaissée. Une étude détaillée reste à engager pour déterminer avec précision la topographie optimale afin de conjuguer les bénéfices hydrauliques pour les inondations et la création d'habitats intéressants pour les espèces locales. Ce double objectif permettra de mobiliser des financements pour couvrir l'ensemble des dépenses (études, foncier, travaux).

L'étude détaillée du projet est inscrite au budget primitif 2026.

Le Président précise par ailleurs, que le Syndicat a missionné la SAFER pour évaluer le prix du terrain qui s'élève à 0,15 €/m² soit un total de 2 233 €.

La situation foncière de cette parcelle (succession, 7 propriétaires indivis) a rendu compliquée son acquisition, mais l'ensemble des propriétaires a récemment validé la proposition financière du Syndicat qui s'élève à 3 000 €, soit à 0,2 €/m².

Le Président indique que cette opération est éligible aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne, pour les acquisitions, objet de la présente délibération, les études et les travaux. Sur le volet acquisition, le taux attendu de l'agence de l'eau est de 80% sur la base du montant établi par la SAFER.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle section A n°51 sur la commune de Laà-Mondrancs, d'une superficie de 14 887 m², auprès des propriétaires indivis BETAT, au prix de 3 000 €.

AUTORISE le président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour cette acquisition, pour l'étude de définition du projet et pour les travaux de création d'un champ d'expansion de crues.

CHARGE le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président




Michel CAPERAN